



Cormontreuil

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 21 Mai 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de CORMONTREUIL,
légalement convoqué le 14 mai 2024 par Monsieur Jean MARX, Maire,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire

Valérie SACRÉ, Michel NOËL, Audrey GARDEBLED,
Michel DUMONT, Lionel CORDIER, adjoints au Maire,

Dominique BERGER, Patrick MÉCHERI, Christophe
PRUDHOMME, Cédric THIRY, Sophie CHAMPY,
Aurélié ALVES ARAUJO, Clotilde MORVAN, Aurélié
AUBRY, Evelyne GEORGE, Jean-Louis RUMÉRIO,
Valérie LOPPIN, Sébastien DELVAL, Barbara
ROMANIUK, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Philippe CHÉNE à Lionel CORDIER

Marion DEMAY à Valérie SACRE

Edith LAPIE à Christophe PRUDHOMME

Véronique BALTAZART à Sophie CHAMPY

Valérie DUMOULIN à Michel NOEL

Sylvie RICHY à Aurélié ALVES ARAUJO

Dominique GODART à Audrey GARDEBLED

Guy BIGIN à Dominique BERGER

Dominique MARCOUX à Jean MARX

Absents :

Benjamin CHAUVEAUX

Aurélié AUBRY (délibération 1)

Clotilde MORVAN (délibérations 1,2,3,4,5,6)

Secrétaire de séance :

Sophie CHAMPY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024,
2. Comptes de gestion 2023,
3. Comptes administratifs 2023,
4. Affectation du résultat, budget principal,
5. Affectation du résultat, budget annexe,
6. Subvention à l'école Croix Bonhomme pour des sorties scolaires,
7. Tarifs de la restauration scolaire 2024-2025,
8. Tarifs des mini camps, été 2024,
9. Tarifs des accueils de loisirs, été 2024,
10. Tarifs ELJ, été 2024 et année scolaire 2024-2025,
11. Tarifs des ALSH des mercredis et des petites vacances scolaires 2024-2025,
12. Tarifs de la ressourcerie de l'ELJ,
13. Modification du règlement du dispositif « passeport citoyen »,
14. Tarifs de la TLPE.

2024-5-1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
17	24	24		2

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

2024-5-2 – Comptes de gestion 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
18	27	27		

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « Bord de Vesle » dressés par le comptable public.

2024-5-3 – Comptes administratifs 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
17	24	20	4	1

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - Commune de Cormontreuil COMPTE ADMINISTRATIF 2023		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	6 560 912,87 €	8 123 335,20 €	1 562 422,33 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		4 055 257,16 €	4 055 257,16 €
	Excédent ou déficit global	6 560 912,87 €	12 178 592,36 €	5 617 679,49 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	3 502 743,63 €	1 374 766,83 €	- 2 127 976,80 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		5 979 336,39 €	5 979 336,39 €
	Excédent ou déficit global	3 502 743,63 €	7 354 103,22 €	3 851 359,59 €
Résultats cumulés		10 063 656,50 €	19 532 695,58 €	9 469 039,08 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	6 725 000,00 €		- 6 725 000,00 €
Résultats cumulés (y compris les RAR)		16 788 656,50 €	19 532 695,58 €	2 744 039,08 €

BUDGET ANNEXE - Bâtiment Bord de Vesle COMPTE ADMINISTRATIF 2023		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	119 264,05 €	95 306,99 €	- 23 957,06 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		275 584,72 €	275 584,72 €
	Excédent ou déficit global	119 264,05 €	370 891,71 €	251 627,66 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	798 712,60 €	701 233,59 €	- 97 479,01 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		99 163,85 €	99 163,85 €
	Excédent ou déficit global	798 712,60 €	800 397,44 €	1 684,84 €
Résultats cumulés		917 976,65 €	1 171 289,15 €	253 312,50 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	12 141 066,00 €	12 141 066,00 €	- €
Résultats cumulés (y compris les RAR)		13 059 042,65 €	13 312 355,15 €	253 312,50 €

2024-5-4 – Affectation du résultat, budget principal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
18	27	22	5	

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter au budget principal de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement de 5 617 679.49 € comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 2 873 640.41 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 2 744 039.08 €

- D'inscrire ces crédits dans le budget supplémentaire 2024 (arrondi à l'euro inférieur).

2024-5-5 – Affectation du résultat, budget annexe

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
18	26	23	3	1

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter au budget annexe de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement de 251 627.66 € comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 251 627.66 €

- D'inscrire ces crédits dans le budget supplémentaire 2024 (arrondi à l'euro inférieur).

2024-5-6 – Subvention à l'école Croix Bonhomme pour des sorties scolaires

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
18	27	27		

Rapporteur : Aurélie AUBRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'école Croix Bonhomme une subvention d'un montant de 5 000 €.

2024-5-7 – Tarifs de la restauration scolaire 2024-2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	23	5	

Rapporteur : Aurélie AUBRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les quotients et tarifs comme suit :

<i>Quotients</i>	<i>Unité</i>	<i>Mensualisation</i>
$Q \leq 270$	1,62 €	95 % du tarif à l'unité x nb de j scolaires (somme identique sur 10 mois)
$271 \leq Q \leq 450$	2,79 €	
$451 \leq Q \leq 585$	4,00 €	
$586 \leq Q \leq 720$	5,32 €	
$721 \leq Q \leq 900$	6,43 €	
$901 \leq Q \leq 1080$	7,08 €	
$Q \geq 1081$ et nouveaux extérieurs*	7,36 €	

2024-5-8 – Tarifs des mini-camps, été 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	28		

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les tarifs et modalités d'inscription de la façon suivante :

CATÉGORIE	Tarif
Habitant	140 €
Intermédiaire/entreprise*	182 €
Extérieur	257

- Précise que :
 - o Le règlement est fait en totalité à l'inscription.
 - o Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, à compter du 3 juin pour les habitants et intermédiaire/entreprise ; la possibilité de s'inscrire à plusieurs séjours sera ouverte à compter du 17 juin pour ces mêmes catégories. L'ouverture des inscriptions aux personnes extérieures aura lieu à partir du 24 juin.
 - o Le maintien de l'organisation d'un séjour est subordonné à l'inscription d'au moins 12 participants.

2024-5-9 – Tarifs des accueils de loisirs, été 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	28		

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs et quotients comme suit :

TARIF ELM/ELP ÉTÉ 2024 (inscription à la semaine)	3 jours (12 au 14/08)	4 jours	5 jours	Pass 3 semaines (consécutives ou non)	Supplément sorties exceptionnelles
Habitants Q ≤270	46,80 €	62,40 €	78 €	213,72 €	20 €

Habitants $271 \leq Q \leq 720$	53,04 €	70,72 €	88,40 €	243,36 €	
Habitants $Q \geq 721$	56,16 €	74,88 €	93,60 €	258,18 €	
Intermédiaire/Entreprise*	79,41 €		132,34 €		30 €
Extérieur	106,08 €		176,80 €		40 €

Accueil le lundi (1 journée) pour les enfants qui partent au mini-camp :

TARIF ELP ÉTÉ 2024	1 JOUR
Habitants $Q \leq 270$	15,60 €
Habitants $271 \leq Q \leq 720$	17,68 €
Habitants $Q \geq 721$	18,72 €
Intermédiaire/Entreprise*	26,47 €
Extérieur	35,36 €

2024-5-10 – Tarifs ELJ été 2024 et année scolaire 2024-2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	24	4	

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs et les modalités comme suit :

Tarif hebdomadaire	Habitants	Intermédiaire, entreprise et extérieur parrainé*	Extérieur
Tarifs semaine - petites vacances	33 €	49,5 €	66 €
Tarifs semaine - grandes vacances (ÉTÉ 2024)	20 €	30 €	40 €
Supplément sorties exceptionnelles	20 €	30 €	40 €

2024-5-11 – Tarifs des ALSH des mercredis et des petites vacances scolaires 2024-2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	23	5	

Rapporteur : Michel NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs et les quotients comme suit :

MERCREDIS

MERCREDIS	½ journée	½ journée + repas	Journée	Mensualisation
Habitants $Q \leq 270$	9,78 €	13,31 €	18,38 €	<i>Mensualisation 95 % du tarif à l'unité x nb de mercredis (somme identique sur 10 mois)</i>
Habitants $271 \leq Q \leq 720$	11,02 €	14,53 €	21,13 €	
Habitants $Q \geq 721$	11,64 €	15,16 €	22,51 €	
Intermédiaire $Q \leq 270$	14,67 €	19,97 €	27,58 €	
Intermédiaire $271 \leq Q \leq 720$	16,53 €	21,79 €	31,70 €	
Intermédiaire $Q \geq 721$	17,46 €	22,70 €	33,76 €	
Extérieur	23,27 €	30,28 €	45 €	

PETITES VACANCES

PETITES VACANCES 2022-2023	Journée
Habitants $Q \leq 270$	18,38 €
Habitants $271 \leq Q \leq 720$	21,13 €
Habitants $Q \geq 721$	22,51 €
Intermédiaire $Q \leq 270$	27,58 €
Intermédiaire $271 \leq Q \leq 720$	31,70 €
Intermédiaire $Q \geq 721$	33,76 €
Extérieur	45 €

2024-5-12 – Tarifs de la ressourcerie de l'ELJ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	28		

Rapporteur : Valérie SACRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture de la ressourcerie de Cormontreuil dans les manifestations communales et fixe les tarifs suivants :

- Tarif 1 : 5€
- Tarif 2 : 10€
- Tarif 3 : 15€
- Tarif 4 : 30€

2024-5-13 – Modification du règlement du dispositif des bourses du « passeport citoyen »

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	28		

Rapporteur : Valérie SACRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les changements proposés dans le règlement intérieur.

2024-5-14 – Tarifs de la TLPE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
19	28	28		

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe et applique à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs de la TLPE suivants :

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES				
2025	UN DISPOSITIF NON NUMERIQUE		UN DISPOSITIF NUMERIQUE	
	$\leq 50 \text{ M}^2$	$>50 \text{ M}^2$	$\leq 50 \text{ M}^2$	$>50 \text{ M}^2$
MONTANT	24.40 € par m^2	48.80 € par m^2	73.30 € par m^2	146,50 € par m^2

ENSEIGNES (SURFACES CUMULEES)				
2025	$\leq 12\text{M}^2$	$>12\text{M}^2 \text{ A } \leq 20 \text{ M}^2$	$>20 \text{ M}^2 \text{ A } \leq 50 \text{ M}^2$	$>50\text{M}^2$
Tarif de base : 24.40 €	0	12.20 € par m^2 (Tarif de base/2)	48.80 € par m^2 (Tarif de base x 2)	97.70 € par m^2 (Tarif de base x 4)

PRÉ-ENSEIGNES	
Tarif de base	24.40€ / M^2

- Précise que ces tarifs seront **automatiquement relevés, chaque année**, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année soit n-2 (arrondis au dixième d'euro : les fractions d'euro inférieures à 0.05 étant négligées et celles égales ou supérieures à 0.05 étant comptées comme 0.10).
- Exonère en application de l'article L 2333-8 du CGCT :
 - Totalemment de cette taxe toutes les enseignes dont la superficie cumulée pour une même activité est inférieure ou égale à 12 m^2 .
 - A hauteur de 50%, les enseignes dont la surface des superficies est supérieure à 12 m^2 et inférieure ou égale à 20 m^2 .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à 19h20.

Le Maire, Jean MARX	La secrétaire de séance, Sophie CHAMPY
	

